

Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Tricastin-Contamination-d-un-travailleur-lors-de-travaux-de-maintenance>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Tricastin : Contamination d'un travailleur lors de travaux de maintenance**

15 mars 2019

## France : Tricastin : Contamination d'un travailleur lors de travaux de maintenance

**Le 6 mars 2019, lors d'une opération de maintenance dans le bâtiment du réacteur 2, un travailleur a été contaminé par une particule radioactive au niveau du poignet. La dose qu'il a reçue dépasse le quart de la limite annuelle pour la peau. L'évènement a été déclaré comme significatif au plan de la radioprotection, il a été classé au niveau 1 de l'échelle INES.**

### Ce que dit l'ASN :

#### **Contamination corporelle externe supérieure au quart d'une limite de dose individuelle annuelle réglementaire**

Le 15/03/2019

Centrale nucléaire du Tricastin - Réacteurs de 900 MWe - EDF

Le 11 mars 2019, l'exploitant de la centrale nucléaire du Tricastin a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un événement significatif concernant le dépassement du quart d'une limite de dose individuelle annuelle autorisée.

**Le réacteur 2 de la centrale du Tricastin est à l'arrêt depuis le 26 janvier 2019** pour renouveler une partie de son combustible et réaliser des opérations de maintenance programmée.

**Le 6 mars 2019, à l'occasion d'un contrôle de sortie de zone contrôlée du réacteur 2, une contamination a été mise en évidence au niveau du poignet d'un intervenant.** Ce dernier a été pris en charge et la particule radioactive à l'origine de cette contamination a été retirée. Le médecin du travail a ensuite évalué la dose intégrée à la suite de cet évènement.

Pour les travailleurs susceptibles d'être exposés aux rayonnements ionisants lors de leur activité professionnelle, les limites réglementaires annuelles de dose sont, pour douze mois consécutifs, de 20

millisieverts [1] pour le corps entier, de 150 millisieverts pour le cristallin et de 500 millisieverts pour une surface de 1 cm<sup>2</sup> de peau.

La dose estimée reçue par l'intervenant est inférieure à la limite annuelle de dose autorisée au niveau de la peau pour les travailleurs susceptibles d'être exposés aux rayonnements ionisants. **Toutefois, cet événement est redevable de la déclaration d'un événement significatif pour la radioprotection car la dose estimée à la peau de l'intervenant dépasse le quart de la limite annuelle.**

La dose que l'intervenant a reçue pour le corps entier et celle reçue par le cristallin sont quant à elles nettement inférieures aux limites réglementaires annuelles.

Le niveau d'exposition de l'intervenant ne justifie pas de traitement médical particulier.

**Cette contamination s'est produite à l'occasion d'une activité de maintenance située dans le bâtiment réacteur.**

Du fait du dépassement du quart de la limite réglementaire annuelle d'exposition pour un travailleur, cet événement a été classé au niveau 1 de l'échelle internationale des événements nucléaires INES.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Contamination-corporelle-externe10>

---

## Ce que dit EDF :

### Contamination externe d'un intervenant

Publié le 21/03/2019

**Le 6 mars 2019, au cours d'une intervention dans le bâtiment réacteur n°2, en arrêt pour maintenance, un intervenant d'une entreprise prestataire a été contaminé.**

C'est lors du contrôle systématique, effectué en sortie de zone nucléaire, que les appareils ont détecté la présence d'un point de contamination corporelle externe [2] sur l'un de ses poignets.

L'intervenant a immédiatement été pris en charge par le service médical de la centrale qui a nettoyé la zone cutanée concernée pour éliminer toute trace de contamination. Les analyses effectuées par le service médical ont révélé une contamination externe, très localisée, légèrement supérieure au quart de la limite réglementaire annuelle (20 mSv).

Cet événement n'a pas de conséquence pour la santé de l'intervenant : la dose reçue rapportée au corps entier est infime.

La direction de la centrale EDF du Tricastin a déclaré cet événement de radioprotection au niveau 1 de l'échelle INES, le 11 mars 2019.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-du-tricastin/actualites/contamination-externe-d-un-intervenant>

---

## Notes

[1] Le Sievert est l'unité légale d'équivalent de dose qui permet de rendre compte de l'effet

biologique produit par une dose absorbée donnée sur un organisme vivant. L'équivalent de dose n'est pas une quantité physique mesurable mais obtenue par le calcul. Pour les faibles doses, on utilise le milliSievert (symbole mSv) qui représente un millième de Sievert

[2] il y a contamination externe lorsque des particules radioactives sont déposées sur la peau ou sur les vêtements sans avoir pénétrées dans le corps. Elle est éliminée par le déshabillage et une douche de la personne exposée